



# Gestion des déchets sur les sites municipaux et lors des manifestations

Réunion d'information à l'attention de toutes les associations bergeracoises  
Mardi 18 juin 2024 – Salle Cyrano, rue du Bois sacré

# Sites municipaux

---



La Ville de Bergerac, c'est :

plus de 180 sites municipaux

(Ce nombre regroupe tous les bâtiments administratifs, techniques, sociaux, scolaires, culturels et culturels, les salles polyvalentes ainsi que les équipements sportifs.)

# Manifestations 2023

---



Durant l'année 2023, avec une saisonnalité bien marquée, les services municipaux de la Ville de Bergerac ont gérés ou co-gérés :

280 manifestations et évènements

# Les associations

---



À ce jour, la Ville de Bergerac est riche de 516 associations, identifiées par les services municipaux.

389 associations non sportives

127 associations sportives

# Les subventions

---

Depuis le début de ce mandat 2020>2026, les subventions accordées aux associations bergeracoises représentent :

2021 : 851 862 € (droit commun) + 21 000 € (politique de la Ville)

2022 : 955 000 € (droit commun) + 21 000 € (politique de la Ville)

2023 : 919 000 € (droit commun) + 21 000 € (politique de la Ville)

2024 : 906 000 € (droit commun) + 21 000 € (politique de la Ville)

# Incidences

---

Changement de paradigme dès 2024 : pour tous les Bergeracois (particuliers, associatifs, acteurs économiques) et pour la Ville.

Incidences financière, technique, organisationnelle.

Pour la Ville de Bergerac,

- la Taxe d'ordure ménagère (TEOM) de l'année 2023 s'élève à plus de 40 000 euros.
- le montant des Redevances spéciale/Incitative est estimé à 200 000 euros pour 2024/2025 **\* 5 fois plus \***

# Conséquences 1/3

---



Depuis début 2024,  
pour les **manifestations et évènements** :

**Gestion des déchets générés  
à la charge de l'organisateur**

(association, privé, ville, prestataire, scolaire, etc.)

# Conséquences 2/3

---

Courant 2024,  
pour les **sites municipaux** :  
**Gestion des déchets générés  
par l'occupant du site et ses membres**

Retraits  
des poubelles d'ordures ménagères  
et poubelles de tri  
(salles polyvalentes, associatives  
et les équipements sportifs)

Petites poubelles  
à sacs noirs  
uniquement  
dans les toilettes



# Conséquences 3/3

---

Courant 2024,  
pour les **sites municipaux et espaces publics** :  
**Révision de la répartition des « corbeilles »  
et réorganisation de cette collecte spécifique,**  
avec une phase-test de tri noir/jaune.

(Prestation gérée par la Ville et facturée à la Ville au poids.)

À ce jour, 475 « corbeilles » sont inégalement utilisées et irrégulièrement réparties sur la commune de Bergerac. Le travail en cours avec les équipes de terrain permettrait de diminuer ce nombre à 284 (142 noir + 142 jaune) afin d'optimiser leur utilisation et leur gestion.

# Ensemble,

---



La gestion et la réduction  
des déchets et encombrants  
sont des enjeux majeurs pour tous les territoires.

**Ensemble, agissons dans nos quotidiens pour un territoire  
exemplaire, respecté et respectable,  
qui s'engage sur la voie du Zéro déchet  
et limite les volumes voués à l'enfouissement !**